

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving Box/Boite de Réception des Soumissions Bid Receiving Box/Boite de Récepti 1st Floor/lière étage, Suite 1212 100-1045 Main Street Moncton New Brunswick E1C 1H1

Bid Fax: (506) 851-6759

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton) 1045 Main Street / 1045, rue Main Moncton New Bruns E1C 1H1

	VOII F	artie	2 pour Clauses et Conditions	
Title - Sujet Services de réorien		_		
Services de réorientation professionnelle				
Solicitation No N° de l'invitati	on	Amendment No N° modif.		
51019-220175/B		004		
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date		
51019-220175		202	2-02-16	
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$MCT-018-6129				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./	N° VME	
MCT-1-44027 (018)				
Solicitation Closes -	L'invitation pren	ıd f	in	
at - à 02:00 PM	Atlantic Standard Time	e AS	Γ	
on - le 2022-03-03	Heure Normale de l'At	lanti	que HNA	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur				
Martin (MCT), Lisa M.			mct018	
Telephone No N° de téléphon	е	FAX No N° de FAX		
(506) 962-5328 ()		(506) 851-6759		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig	ın on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)
Signature	Date
Facsimile No N° de télécopieur Name and title of person authorized to sig (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	gner au nom du fournisseur/ ctères d'imprimerie)

Delivery Offered - Livraison proposée



Amd. No. - N° de la modif. 004 File No. - N° du dossier MCT-1-44027

Buyer ID - Id de l'acheteur $mct018 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Modification No 004 à l'invitation à soumissionner

Cette invitation à soumissionner est par la préte modifiée afin de fournir les questions et réponses suivantes :

Question 14.

Annexe B
Base de paiement
Phase d'exploitation et d'entretien
2.2 Tableau 1^{re} année du contrat

Le Canada a fourni le volume sous « Volume annuel évalué* » pour 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4 et 2.2.5 et a indiqué que « * La facturation des taux horaires pour les SRP se fera par tranches de 15 minutes. » Le Canada peut-il confirmer que le volume cité dans la colonne « Volume annuel évalué » correspond à des volumes en tranches de 15 minutes de facturation et que, par conséquent, ils devraient être divisés par quatre (4), puis multipliés par le taux horaire pour obtenir le prix total évalué pour l'année 1?

Exemple: 11 791 / 4 = 2 947,74 x Prix unitaire ferme/Taux horaire (50 \$) = Prix total évalué pour l'année 1 (147 387 \$)

Réponse 14. Non, la colonne « Volume annuel évalué » dans le tableau 2.2 correspond à des heures. La mention de « La facturation des taux horaires pour les SRP se fera par tranches de 15 minutes » est fournie pour que les soumissionnaires soient au courant de la façon dont ACC s'attend à être facturé dans le cadre du contrat. La Base de paiement a été révisée pour être plus précis dans la colonne « Volume annuel évalué ».

ET

Cette modification est émise afin de:

(1) Référence: Annexe A Base de paiement SUPPRIMER l'exigence Annexe B Base de paiement; et INSÉRER l'exigence révisée Annexe B Base de paiement datée du 10 février 2022

Toute les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Lisa Martin N° de téléphone: (506) 962-5328

Base de paiement révisée février 10, 2022

Le Canada peut rejeter la soumission si tout prix soumis ne reflète pas raisonnablement le coût d'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et dûment engagés dans l'exécution des travaux, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Les taxes applicables sont en sus.

1.0 Phase de mise en œuvre

Pour le travail réalisé au cours de la phase de mise en œuvre détaillée à la section 6 de l'EDT, l'entrepreneur recevra des prix fermes à la livraison et acceptation des livrables ou à la réalisation du travail, selon le cas, taxes applicables en sus.

1.1 Rencontre initiale

L'entrepreneur recevra un prix ferme tout compris pour les coûts associés à la rencontre initiale dans les bureaux d'Anciens combattants Canada (ACC) de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, comme il est indiqué à la section 6.3 de l'EDT. Ce prix fixe englobe les frais de déplacement et d'hébergement de l'entrepreneur.

Prix ferme =		\$		
Le paiement	sera effectué une fo	ois que la re	ncontre initiale	aura eu lieu.

1.2 Système de TI

1.2.1 L'entrepreneur recevra un prix ferme tout compris pour les frais associés au développement d'un système de l'entrepreneur qui satisfait aux exigences énumérées à la section 6 de l'EDT, y compris la conception et la disposition de l'ensemble des rapports et du fichier d'extraction des données.

Prix ferme = 1,300,000.00 \$ *

*(L'évaluation de prix ferme est une allocation en espèces que tous les soumissionnaires réaliseront. La valeur réelle des travaux sera négocié en fonction du niveau d'effort après l'attribution du contrat. Les indemnités doivent être considérées comme une indemnisation intégrale pour le coût net de la main-d'œuvre, de l'équipement, et les autres dépenses autorisées engagées dans le cadre de l'exécution des travaux. Le prix du contrat sera ajusté par une modification pour fournir un excédent ou déficit à chaque allocation en espèces. Les paiements sur les comptes des travaux autorisés en vertu des indemnités en espèces doivent être inclus dans la facture mensuelle de l'entrepreneur pour paiement)

Le paiement sera effectué dès qu'ACC acceptera le système de l'entrepreneur ainsi que l'ensemble des dispositions des rapports et du fichier d'extraction des données.

Base de paiement

1.2.2 L'entrepreneur sera payé un taux horaire pour élaborer ou modifier des systèmes internes d'ACC afin d'appuyer les exigences définies dans l'EDT.

Le tableau ci-dessous présente le « nombre estimatif d'heures par année » qui sera utilisé pour le processus d'évaluation seulement; ce nombre ne reflète pas l'utilisation réelle dans le cadre du contrat.

	Nombre estimatif de ressources requises (ETP)	Nombre estimatif d'heures par année (A)	Prix ferme unitaire par heure (B)	Prix global évalué pour la première année (AxB)	
Maître de Scrum	1	160	\$	\$	
Développeur de Microsoft Dynamics 365	1	160	\$	\$	
Testeur de Microsoft .NET	1.5	240	\$	\$	
Développeur d'intégration	2	320	\$	\$	
Analyste des activités	2	320	\$	\$	
Montant total pour la mise en œuvre \$					

1.3 Frais de déplacement et de subsistance

L'entrepreneur se fera rembourser les frais de déplacement et de séjour occasionnés durant la phase de mise en œuvre (à l'exception de la rencontre initiale mentionnée à la section 6.3 de l'EDT) pour assurer sa liaison avec ACC. L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de séjour qu'il aura raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les bénéfices ou les frais administratifs indirects, conformément aux dispositions portant sur les indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont énoncées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u>, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « fonctionnaires ».

Tous les déplacements doivent être autorisés au préalable par ACC.

Base de paiement

1.4 Canal frontal (portail Web pour les clients)

L'entrepreneur sera payé un taux horaire ferme tout compris pour le coût associé à l'élaboration d'un canal frontal selon les exigences décrites à la section 6,8 de l'énoncé des travaux. Les paiements seront versés mensuellement selon le nombre réel d'heures travaillées.

Taux horaire = \$	
Nombre estimatif d'heures	: 300
Total =	\$

Le paiement sera effectué dès qu'ACC aura accepté le canal frontal de l'entrepreneur.

1.5 Site Web

L'entrepreneur sera payé un taux horaire ferme pour la conception, la traduction, l'élaboration et la mise en œuvre d'un site Web tel que décrit dans la section 6.8.3 de l'énoncé des travaux. Les paiements seront versés mensuellement selon le nombre réel d'heures travaillées.

Taux horaire =	\$
Nombre estima	tif d'heures : 370
Total	\$

Le paiement sera effectué dès qu'ACC aura accepté le site Web.

1.6 Modules de formation

L'entrepreneur recevra un prix ferme pour la conception, la traduction, l'élaboration et la mise en place de modules d'instructions en ligne comme il est indiqué à la section 6.8.6 de l'EDT.

Prix ferme = 110,000.00 \$ *

*(L'évaluation de prix ferme est une allocation en espèces que tous les soumissionnaires réaliseront. La valeur réelle des travaux sera négocié en fonction du niveau d'effort après l'attribution du contrat. Les indemnités doivent être considérées comme une indemnisation intégrale pour le coût net de la main-d'œuvre, de l'équipement, et les autres dépenses autorisées engagées dans le cadre de l'exécution des travaux. Le prix du contrat sera ajusté par une modification pour fournir un excédent ou déficit à chaque allocation en espèces. Les paiements sur les comptes des travaux autorisés en vertu des indemnités en espèces doivent être inclus dans la facture mensuelle de l'entrepreneur pour paiement)

Le paiement sera effectué dès qu'ACC aura accepté les modules d'instructions.

Base de paiement

1.7 Documents de communication

L'entrepreneur recevra un prix ferme pour la conception, la traduction et l'élaboration des documents de communication comme il est indiqué à la section 6.21 de l'EDT.

Prix ferme = 47,000.00 \$ *

*(L'évaluation de prix ferme est une allocation en espèces que tous les soumissionnaires réaliseront. La valeur réelle des travaux sera négocié en fonction du niveau d'effort après l'attribution du contrat. Les indemnités doivent être considérées comme une indemnisation intégrale pour le coût net de la main-d'œuvre, de l'équipement, et les autres dépenses autorisées engagées dans le cadre de l'exécution des travaux. Le prix du contrat sera ajusté par une modification pour fournir un excédent ou déficit à chaque allocation en espèces. Les paiements sur les comptes des travaux autorisés en vertu des indemnités en espèces doivent être inclus dans la facture mensuelle de l'entrepreneur pour paiement)

Le paiement sera effectué dès qu'ACC aura accepté les documents de communication.

1.8 Gestionnaire du contrat

L'administration centrale du contrat lié au programme des Services de réorientation professionnelle (SRP) désignera une personne qui réside au Canada comme gestionnaire du contrat. Cette dernière assurera la liaison entre l'entrepreneur, ACC et Services publics et Approvisionnement Canada. Le gestionnaire du contrat sera le point de contact unique pour la supervision de toutes les facettes des activités énumérées dans l'EDT et travaillera de concert avec ACC pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à la prestation des SRP. Ces services seront fournis pendant la période allant de la date d'attribution du contrat à la date de mise en œuvre du contrat.

Prix mensuel ferme =

2.0 Phase d'exploitation et d'entretien

REMARQUE: Les chiffres de cette section ne sont fournis qu'à des fins d'évaluation.

2.1 Transition des fichiers du client actif

L'entrepreneur recevra un prix ferme tout compris pour chaque client actif transféré, conformément à la section 6.5 de l'EDT.

Prix ferme par examen de dossier (ce prix n'est assujetti à aud	cune indexation)
\$	•
Estimation du nombre de clients actifs en transition : 2 000	
Prix total évalué	\$

Base de paiement

1^{re} année du contrat

2.2	Services de réorientation professionnelle et allocation pour études et formation	Volume annuel évalué (en heures)	Prix ferme unitaire par heure	Prix global évalué pour la première année
2.2.1.	Planification et consultations générales (y compris l'évaluation initiale et le suivi)	11791	\$	\$
2.2.2	Orientation professionnelle individuelle (vétérans)	7222	\$	\$
2.2.3	Orientation individuelle (conjoints)	95	\$	\$
2.2.4	Aide à la recherche d'emploi/soutien lors de la réorientation professionnelle	3584	\$	\$
2.2.5	Développement de l'emploi	845	\$	\$
Total p	our l'année 1 du contra	t		\$

La facturation des taux horaires pour les SRP se fera par tranches de 15 minutes.

Le prix ferme pour la première année pourra être rajusté chaque année à partir de la deuxième année du contrat, comme il est prévu dans la clause d'indexation annuelle des prix (se reporter à la section 4.0 de la présente base de paiement).

2.3 Activités contractuelles permanentes

Ces frais cadrent dans le coût des activités du contrat, y compris toutes les facettes de la gestion du contrat et des services, le processus de gestion des changements planifié régulièrement, la formation et les documents connexes, le stockage de l'information, la maintenance continue des systèmes, le maintien du site Web, la surveillance et la production de rapports, la production continue de rapports et l'assurance de la qualité.

Base de paiement

Prix ferme pour la première année : _____\$

Le prix ferme pour la première année pourra être rajusté chaque année à partir de la deuxième année du contrat, comme il est prévu dans la clause d'indexation annuelle des prix (se reporter à la section 4.0 de la présente base de paiement).

L'entrepreneur doit soumettre des factures chaque mois pour 1/12 du prix ferme.

2.4 Gestionnaire du contrat

L'administration centrale du contrat lié au programme des SRP doit désigner une personne qui réside au Canada comme gestionnaire du contrat. Cette dernière assurera la liaison entre l'entrepreneur, ACC et Services publics et Approvisionnement Canada. Le gestionnaire du contrat sera le point de contact unique pour la supervision de toutes les facettes des activités énumérées dans l'EDT et travaillera de concert avec ACC pour s'acquitter des responsabilités de l'entrepreneur dans la prestation des SRP.

Prix	ferme	pour I	а	première	année:	9

Le prix ferme pour la première année pourra être rajusté chaque année à partir de la deuxième année du contrat, comme il est prévu dans la clause d'indexation annuelle des prix (se reporter à la section 4.0 de la présente base de paiement).

L'entrepreneur doit soumettre des factures chaque mois pour 1/12 du prix ferme.

2.5 Déplacements de l'entrepreneur

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de séjour qu'il aura raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les bénéfices ou les frais indirects, conformément aux dispositions portant sur les indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont énoncées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u>, et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « fonctionnaires ».

Tout déplacement de l'entrepreneur doit faire l'objet d'une demande qui doit être autorisée au préalable par ACC. Les paiements seront effectués chaque mois selon les dépenses admissibles qui auront eu lieu le mois précédent.

2.6 Salons de l'emploi

ACC exige que la participation aux SRP de l'entrepreneur assistent aux salons de l'emploi d'ACC.. ACC a l'intention de tenir des salons à divers endroits au Canada. ACC exige que l'entrepreneur fournisse deux employés qui s'occuperont d'un kiosque et feront une présentation sur les SRP deux fois pendant la journée. Les salons de l'emploi dureront au plus deux jours. L'entrepreneur doit fournir des fenêtres

51019-220175/B

Base de paiement

publicitaires et d'autres documents promotionnels.

Les employés s	seront rembou	rsés pour les l	neures passée	es au salon	aux taux s	uivants
Taux horaire de		année pour le	conseiller en o	rientation d	lans les sa	ılons de
l'emploi :	\$					

Le taux horaire pour la première année pourra être rajusté chaque année à partir de la deuxième année du contrat, comme il est prévu dans la clause d'indexation annuelle des prix (se reporter à la section 4.0 de la présente base de paiement).

Déplacement vers les salons de l'emploi

Lorsqu'ils se rendent à des salons de l'emploi, les employés peuvent facturer le taux horaire ci-dessus pour le temps de déplacement, ce qui comprend le moment où ils quittent leur domicile ou leur bureau pour se rendre à leur hôtel.

Les frais de déplacement seront remboursés conformément aux dispositions du dernier paragraphe de la section 2.4 de la base de paiement.

2.7 Travaux selon les besoins

Ce volet permet à ACC d'autoriser et de rembourser toute modification imprévue apportée aux SRP et à l'AEF à la suite de, sans s'y limiter, la révision d'une loi, d'une politique ou de toute autre exigence, à condition que l'autorité contractante considère que cette révision s'inscrit dans la portée du contrat aux termes de l'EDT. Par exemple, les coûts associés à la prestation de services aux clients dans les langues autochtones. Ces frais doivent être facturés chaque mois au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Il s'agit de frais ponctuels qui doivent être approuvés à l'avance par le chargé de projet dans le cadre du processus de gestion du contrat. Comme les besoins sont inconnus, ACC a estimé les coûts annuels. Tous les frais seront remboursés selon les coûts réels, sans aucune indemnité pour les bénéfices et les frais généraux.

3.0 Clôture du contrat

L'entrepreneur recevra un prix ferme tout compris, qui englobe notamment le matériel, la main-d'œuvre, les frais indirects et les bénéfices, pour l'achèvement de tous les travaux nécessaires à la transition complète et sans heurts à un nouveau fournisseur de SRP, sans qu'il y ait interruption de la prestation des services, comme il est indiqué à la section 8 de l'EDT.

La période de clôture du contra	débutera à l'envoi de l'avis écrit d'ACC.
Prix ferme =	. \$

Le prix ferme pour le service susmentionné pourrait être rajusté chaque année à partir de la deuxième année du contrat, comme il est prévu à la clause d'indexation annuelle

Base de paiement

des prix.

Une fois que la période de clôture du contrat débute, le prix ferme applicable devient fixe et n'est plus assujetti à l'indexation des prix.

Le paiement sera effectué à la réalisation de tous les travaux nécessaires à la transition complète et sans heurts vers un nouveau fournisseur de services, comme il est indiqué à la section 8 de l'EDT.

4.0 Indexation annuelle des prix

Les prix fermes seront rajustés annuellement le premier jour du mois de début du contrat, à compter du ______, d'un montant établi en fonction de l'augmentation ou de la diminution du pourcentage, à deux décimales près, dans l'indice annuel moyen de l'indice des prix à la consommation du Canada, tous les éléments (non désaisonnalisé), publié dans le catalogue de Statistique Canada nº 62-001-X, tableau 5, de la période de base de 12 mois se terminant 15 mois avant la date de début du contrat actuel, jusqu'à la même période de 12 mois se terminant 3 mois avant la date de début du contrat actuel. Ce calcul sera effectué selon la formule suivante :

Indexation annuelle des prix = $((A/B) - 1) \times 100$

Où:

A = Indice annuel moyen des 12 mois se terminant 3 mois avant la date de début du contrat actuel.

B = Indice annuel moyen des 12 mois se terminant 15 mois avant la date de début du contrat actuel.

Exemple:

En supposant que le contrat entre en vigueur le 1^{er} février, puis, dans l'année du contrat commençant le 1^{er} février 2020, les prix fermes qui entrent en vigueur le 31 janvier 2020 seraient augmentés de 2,40 % selon les hypothèses suivantes :

A = Indice annuel moyen des 12 mois se terminant en octobre 2019 (3 mois avant la date de début du contrat actuel). = 1 445,3

B = La somme des indices mensuels des 12 mois se terminant en octobre 2018 (15 mois avant la date de début du contrat actuel). = 1 441,4

Indexation annuelle des prix = $((1.445, 3/1411.4) - 1 \times 100)$

2,40 %

L'indice des prix à la consommation du Canada est publié par Statistique Canada. Il est 51019-220175/B

Base de paiement

publié sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse suivante : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401&request_locale=fr.

Abandon de l'indice d'indexation :

Si un indice établi dans le présent contrat est abandonné, les parties conviennent de négocier immédiatement de bonne foi un indice de remplacement.

Annexe 1 – Incitatifs au rendement des entrepreneurs et crédits redevables au Canada

1.0 Phase opérationnelle du contrat

Conformément à la section de l'énoncé des travaux mentionnée dans la colonne B du tableau B ci-dessous, l'entrepreneur doit exécuter les travaux indiqués dans la colonne A du tableau B ci-dessous avant la date d'échéance de livraison associée ou conformément à la norme de service indiquée dans la colonne C du tableau B ci-dessous.

L'incitatif au rendement applicable à verser à l'entrepreneur ou le crédit à appliquer en faveur du Canada pour chaque livrable dans la colonne A du tableau B ci-dessous sera calculé chaque trimestre en utilisant le calcul correspondant dans la colonne D du tableau B ci-dessous et fera l'objet d'un rapprochement annuel.

1.1 Tableau B – Incitatif ou crédit redevable au Canada pour l'exécution de la phase opérationnelle du contrat

	Α	В	С	D
В	Description du livrable	Référence dans l'énoncé des travaux	Date d'échéance de livraison ou norme de service	Incitatifs au rendement de l'entrepreneur/crédits redevables au Canada pour chaque livrable dépassé ou manqué (Incitatif = +/crédit = -)
1	Embaucher des vétérans des Forces armées canadiennes	EDT 5.5.3	Frais annuels pour les vétérans qualifiés embauchés et maintenus en poste pendant au moins un an.	Incitatif = 5 000 \$/participant par an
2	Embaucher des personnes autochtones	EDT 5.5.3	Frais annuels pour les personnes autochtones qualifiées embauchées et maintenues en poste pendant au moins un an.	Incitatif = 5 000 \$/participant par an